

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00530

Numéro SIREN : 809 105 638

Nom ou dénomination : 2S2P 92 Service à la personne

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 59711



SOFIMEC

ÉQUIPEMENT • GESTION • CONSTRUCTION

59711.

2S2P 92 SERVICE A LA PERSONNE

Numéro SIRET : **80910563800013**

7 AVENUE DE L'EUROPE
92310 SEVRES

Etats financiers au 31/12/2021

Sommaire

Bilan simplifié	1
<i>ACTIF</i>	<i>1</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>	<i>1</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>1</i>
<i>Dettes</i>	<i>1</i>
Compte de résultat simplifié	2
Bilan simplifié détaillé	3
<i>ACTIF</i>	<i>3</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>3</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>3</i>
<i>PASSIF</i>	<i>4</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>4</i>
<i>Dettes</i>	<i>4</i>
Compte de résultat simplifié détaillé	5
Liste des immobilisations	7
Liasse IS RS	8

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 000	25 000	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	5 390	1 496	3 894	1 095
Immobilisations financières	1 029		1 029	1 029
ACTIF IMMOBILISE	41 419	26 496	14 923	12 124
Actif circulant				
Matières premières, appro. en cours de production				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 740		1 740	480
Clients et comptes rattachés	58 172		58 172	61 799
Autres créances	9 850		9 850	11 053
Valeurs mobilières de placement				
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	9 788		9 788	9 351
Caisse				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	79 550		79 550	82 683
TOTAL GENERAL ACTIF	120 969	26 496	94 472	94 806

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	20 000		20 000	
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-33 305		-10 211	
Résultat de l'exercice	-20 970		-23 094	
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-34 275		-13 305	
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	208		189	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 168		8 211	
Autres dettes	116 372		99 711	
Produits constatés d'avance				
DETTES	128 748		108 112	
TOTAL GENERAL PASSIF	94 472		94 806	

Didier FRET

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises			173
Production vendue biens			
Production vendue services		357 192	311 202
Chiffres d'affaires Nets		357 192	311 375

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçue		
Autres Produits	3 615	4 682
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	360 807	316 057
Achats marchandises (y compris droits de douane)		104
Variation de stock (marchandises)		
Achats matières premières et autres approvisionnement	546	1 476
Variation stock matières premières et autres approv.		
Autres achats et charges externes	81 637	69 579
Impôts, taxes et versements assimilés	4 107	4 896
Rémunérations du personnel	237 867	217 287
Charges sociales	53 340	41 074
Dotations aux amortissements	4 334	4 209
Dotations aux provisions		
Autres charges	43	83
Total des charges d'exploitation	381 876	338 707
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 069	-22 650

Produits financiers		
Produits exceptionnels	158	
Charges financières		323
Charges exceptionnelles	60	121
Résultat avant participation et IS	-20 970	-23 094
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	360 965	316 057
Total des charges	381 936	338 162
RESULTAT NET	-20 970	-22 104

Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Bilan simplifié détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Autres immobilisations incorporelles	35 000	25 000	10 000	10 000
109000 ACTION.CAPITAL NON APPELE	10 000		10 000	10 000
205000 DROIT ENTREE AXEO	25 000		25 000	25 000
280500 AMORT DROIT ENTREE AXEO		24 415	-24 415	-20 843
290500 PROV DEPRECIATION DROIT ENTREE		585	-585	-4 157
Immobilisations corporelles	5 390	1 496	3 894	1 095
215000 MATERIEL ET OUTILLAGE	1 125		1 125	1 125
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	4 265		4 265	1 237
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILL.		857	-857	-632
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORM.		639	-639	-635
Immobilisations financières	1 029		1 029	1 029
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	1 029		1 029	1 029
ACTIF IMMOBILISE	41 419	26 496	14 923	12 124
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 740		1 740	480
409100 FOURN.ACPTE S/COMMANDES	1 740		1 740	480
Clients et comptes rattachés	58 172		58 172	61 799
411000 CLIENTS	30 340		30 340	29 491
418100 CLIENTS FACT. A ETABLIR	27 832		27 832	32 308
Autres créances	9 850		9 850	11 053
425000 AVANCE ACPTE AU PERSONNEL				732
438700 ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR				7 432
445620 TVA DEDUCT.S/IMMO.	522		522	
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	450		450	1 042
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	433		433	796
467000 DEBITEURS CREDIT.DIVERS				1 050
467100 CREDITEURS 2S2P PRO	8 445		8 445	
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	9 788		9 788	9 351
512100 BANQUE BP	9 788		9 788	9 351
ACTIF CIRCULANT	79 550		79 550	82 682
TOTAL GENERAL ACTIF	120 969	26 496	94 472	94 806

Bilan simplifié détaillé (suite)

		Présenté en Euros	
PASSIF		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)		20 000	20 000
101100 CAPITAL NON APPELE		10 000	10 000
101300 CAPITAL APPELE VERSE		10 000	10 000
Report à nouveau		-33 305	-10 211
110000 REPORT A NOUVEAU		-33 305	-10 211
Résultat de l'exercice		-20 970	-23 094
CAPITAUX PROPRES		-34 275	-13 305
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées		208	189
518600 BANQUES INTERETS COURUS		208	189
Fournisseurs et comptes rattachés		12 168	8 211
401000 FOURNISSEURS		10 638	5 018
408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUES		1 530	3 193
Autres dettes		116 372	99 711
411000 CLIENTS		1 493	997
421000 PERS.REMUNERATIONS DUES			753
421100 REMUNERATIONS ANTERIEURS		64	64
428200 CONGES A PAYER		12 465	21 691
431000 SECURITE SOCIALE		7 909	26 616
431100 URSSAF ECHEANCIERS		47 394	
437200 CAISSE RETRAITE HUMANIS		1 780	883
437320 RETRAITES SUPPLEMENTAIRES		1 971	1 306
437500 COTISATIONS PREVOYANCES		368	245
437600 MUTUELLE		129	74
437800 AUTRES CAISSES IRCM RET DUES		3 508	1 816
438200 ORG.SOC. CH/CONGES A PAYER		4 071	5 041
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE		751	442
445510 TVA A DECAISSER		6 322	2 140
445700 TVA COLLECTEE 20%		5 650	5 457
445710 TVA COLLECTEE 10%		2 511	7 215
445870 TVA S/FACT.A ETABLIR		4 639	5 385
448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER		1 200	1 200
448620 CHARGES TX APPRENTISSAGE		936	1 368
448630 CHARGES F. CONTINUE		1 706	1 783
455200 CPT COURANT 2S2P		11 508	11 508
467100 CREDITEURS 2S2P PRO			3 726
DETTES		126 748	108 112
TOTAL GENERAL PASSIF		94 472	94 806

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
	Exportations	Total
Ventes de marchandises		173
707000 VENTES DE MARCHANDISES 20 %		173
Production vendue services	357 192	311 202
706000 PRESTATIONS SERVICES A 10%	289 444	212 870
706001 P.S MENAGES & REPASSAGE 20 %		88
706100 PRESTATIONS SERVICES A 20%	31 261	18 947
706101 P.S GARDE ENFANTS 20%		-21
706110 P.S SOUTIEN SCOLAIRE 10 %		1 036
706120 P.S MOBILITE TRANSPORT 10%		1 963
706500 P.S BRICOLAGE 10%		183
706600 P.S BRICOLAGE 20%		258
706700 P.S JARDINAGE 10%		22 993
706720 P.S JARDINAGE 20 %		12 298
708100 PROD ANNEXES FRAIS GESTION 20%	11 170	9 569
708105 PROD ANNEXES FRAIS GESTION 10%		79
708110 PROD FRAIS DE DEPLACEMENT 20%	2 092	1 048
708200 MISE EN RELATION 10%		2 967
708290 COMMISSIONS & COURTAGES	18	
708300 PRODUITS ANNEXES INTERCO	23 193	26 923
708800 AUTRES PROD.ACTI.ANNEE	13	
Chiffres d'affaires Nets	357 192	311 375
Autres Produits	3 615	4 682
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	44	60
781610 REP/PROV.DEPREC.IMMO.	3 571	3 571
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION		1 050
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	360 807	316 057
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		104
607000 ACHATS DE MARCHANDISES		104
Achats de matières premières et autres approvisionnements	546	1 476
601000 ACHATS MATIERES PREMIERES	546	1 476
Autres achats et charges externes	81 637	69 579
604000 ACHATS D'ETUDES & PRESTATIONS	11 544	
605000 ACH.MATERIEL ET TRAVAUX	1 205	864
606040 CARBURANT	65	55
606300 FOURN.ENTRET.&PETITEQUIP.	1 510	1 042
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	598	896
606410 FOURN. ADM - COPIES COPIEUS	536	
613200 LOCATIONS IMMOBILIER	6 588	6 564
613500 LOCATIONS MOBILIERES		22
613510 LOCATION COPIEUR	180	720
613520 HEBERGEMENT SITE INTERNET	55	
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	633	319
615510 ENTRETIEN MATERIEL	585	289
615530 ENTRETIEN MAT.MOB.BU	418	
616000 PRIMES D'ASSURANCES	1 366	704
616600 REMBT CASSES CLTS		-90
616700 REMBTS CASSE CHEZ CLIENTS	44	1 128
618100 DOCUMENTATION GENERALE	58	
622600 HONORAIRES COMPTABLE	4 195	5 460
622610 HONORAIRES SOCIALES	5 004	5 138
622620 HONORAIRE JURIDIQUE	-0	623
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	50	43
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	3 140	2 984
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	1 223	337
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 277	3 329
624100 TRANSPORTS S/ACHATS		25

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
	Exportations	Total
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	30 260	28 301
625600 MISSIONS	4 638	5 118
625700 RECEPTIONS	1 339	1 368
626000 FRAIS POSTAUX	655	290
626200 TELEPHONE	1 822	1 840
626300 INTERNET	578	578
627800 FRAIS BANCAIRE	993	661
627810 FRAIS DIVERS CESU	570	569
627820 FRAIS DIVERS	31	
628100 COTISATIONS	480	400
Impôts, taxes et versements assimilés	4 107	4 896
633300 PART.FORM.CONTINUE	1 837	1 520
633500 TAXE APPRENTISSAGE	1 412	1 368
635110 C.E.T.	858	808
635800 AUTRES IMPOTS		1 200
Rémunérations du personnel	237 867	217 287
641100 SALAIRES APPOINT.COMM.	223 791	145 583
641200 CONGES PAYES	-9 226	12 322
641300 PRIME ET GRATIFICATIONS	755	1 947
641400 INDEM.ET AVANTAGES DUS	22 548	57 434
Charges sociales	53 340	41 074
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	40 767	28 104
645300 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	5 004	4 998
645320 COTIS.RETRAITE	4 120	3 759
645500 COTISATIONS PREVOYANCES	1 235	1 039
645600 CAISSE MUTUELLE	244	132
645830 CHARGES PROV CP	827	2 712
645880 PROV CHARGES SOCIALES S/PRIMES		-1 200
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	1 144	1 530
Dotations aux amortissements	4 334	4 209
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	3 571	3 571
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	762	637
Autres charges	43	83
658000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	43	83
Total des charges d'exploitation	381 875	338 707
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 068	-22 650
Produits exceptionnels	158	
772000 PROD.DIV.COUR.S/EX.ANT.	25	
775200 PRODUITS CESS IMMO CORPO	133	
Charges financières		323
661600 INTERETS BANCAIRES & DETTES		323
Charges exceptionnelles	60	121
671200 PENALITES ET AMENDES	60	121
Résultat avant participation et IS	-20 970	-23 094
Total des Produits	360 965	316 057
Total des charges	381 935	339 152
RESULTAT NET	-20 970	-23 094

2S2P SERVICE A LA PERSONNE
SAS au capital social de 20000€
Siège social : 7 avenue de l'Europe 92310 SEVRES
Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 105 638

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23 juin 2022 relatives aux comptes annuels de l'exercice 2021

La société **2S2P**, SAS au capital de 76000€, siège social, 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2S2P Service à la Personne, ci-après désignée « la Société »,

1 Après avoir exposé que :

L'actionnaire unique et Président de la Société, en la personne de son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Que le rapport de gestion de la société a été présenté aux associés de l'actionnaire unique en même temps que le rapport de gestion de la holding 2S2P, lors de l'assemblée tenue le 22 juin 2022. Les comptes sociaux de la société leur ont également été communiqués sans que toutefois ils n'aient à les approuver.

2 A pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- constatation de l'absence de dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat ;
- constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- convention de trésorerie entre l'actionnaire unique et la société.

1^{ère} décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat négatif de 20969€ .

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

2^e décision

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3^e décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de - 20969€ de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, constituant le 7^{ème} exercice de la société en report à nouveau.



4^e décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés sœurs.

5^e décision

L'associé unique décide que le mandat de président de la société est exercé par l'actionnaire unique 2S2P pour une durée indéterminée.

6^e décision

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés dites « sœurs », c'est-à-dire entre 2S2P Professionnel et 2S2P Service à la Personne.

7^e décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique, en la personne de son représentant légal Didier FROT



2S2P SERVICE A LA PERSONNE
SAS au capital social de 20000€
Siège social : 7 avenue de l'Europe 92310 SEVRES
Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 105 638

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23 juin 2022 relatives aux comptes annuels de l'exercice 2021

La société **2S2P**, SAS au capital de 76000€, siège social, 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2S2P Service à la Personne, ci-après désignée « la Société »,

1 Après avoir exposé que :

L'actionnaire unique et Président de la Société, en la personne de son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Que le rapport de gestion de la société a été présenté aux associés de l'actionnaire unique en même temps que le rapport de gestion de la holding 2S2P, lors de l'assemblée tenue le 22 juin 2022. Les comptes sociaux de la société leur ont également été communiqués sans que toutefois ils n'aient à les approuver.

2 A pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- constatation de l'absence de dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat ;
- constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- convention de trésorerie entre l'actionnaire unique et la société.

1^{ère} décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat négatif de 20969€ .

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

2^e décision

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3^e décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de - 20969€ de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, constituant le 7^{ème} exercice de la société en report à nouveau.



4^e décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés sœurs.

5^e décision

L'associé unique décide que le mandat de président de la société est exercé par l'actionnaire unique 2S2P pour une durée indéterminée.

6^e décision

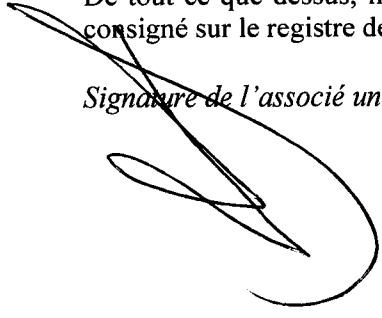
L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés dites « sœurs », c'est-à-dire entre 2S2P Professionnel et 2S2P Service à la Personne.

7^e décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique, en la personne de son représentant légal Didier FROT



*copie à
original -
V. de Breuille*

2S2P SERVICE A LA PERSONNE
SAS au capital social de 20000€
Siège social : 7 avenue de l'Europe 92310 SEVRES
Immatriculée au RCS de (92) NANTERRE sous le n° 809 105 638

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23 juin 2022 relatives aux comptes annuels de l'exercice 2021

La société **2S2P**, SAS au capital de 76000€, siège social, 2, allée d'Issy 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 808 912 364 ;

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2S2P Service à la Personne, ci-après désignée « la Société »,

1 Après avoir exposé que :

L'actionnaire unique et Président de la Société, en la personne de son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Que le rapport de gestion de la société a été présenté aux associés de l'actionnaire unique en même temps que le rapport de gestion de la holding 2S2P, lors de l'assemblée tenue le 22 juin 2022. Les comptes sociaux de la société leur ont également été communiqués sans que toutefois ils n'aient à les approuver.

2 A pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- constatation de l'absence de dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat ;
- constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- convention de trésorerie entre l'actionnaire unique et la société.

1^{ère} décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat négatif de 20969€.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

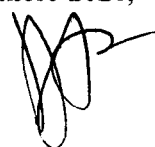
En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

2^e décision

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3^e décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de - 20969€ de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, constituant le 7^{ème} exercice de la société en report à nouveau.



4^e décision

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés sœurs.

5^e décision

L'associé unique décide que le mandat de président de la société est exercé par l'actionnaire unique 2S2P pour une durée indéterminée.

6^e décision

L'actionnaire unique ratifie les conventions de trésorerie conclues entre l'actionnaire unique et la société et ratifie également les conventions conclues entre les sociétés dites « sœurs », c'est-à-dire entre 2S2P Professionnel et 2S2P Service à la Personne.

7^e décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique, en la personne de son représentant légal Didier FROT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier FROT'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping loop at the end.